SIAO 42 LOIRE

Rapport d'activité 2025

SIAO42 Service Public de la Rue au Logement

PRÉFET DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD

PACTE DES SOLIDARITÉS
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Loire

TABLE DES MATIÈRES

LE SIAO DE LA LOIRE 4

ORGANIGRAMME ET CONTACTS 5

RAPPORT MORAL 6

LE MOT DE LA DIRECTRICE 8

LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE 9

L'activité du 115 10

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2025 11

B. LE PROFIL DES APPELANTS 12

C. LA MISE À L'ABRI HIVERNALE 14

D. LA MISE À L'ABRI À L'HÔTEL 15

L'activité de l'équipe sociale 20

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2025 20

B. LE TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ORIENTATION 23

C. LE SIAO ET LES COMMISSIONS EXTERNES 27

D. FOCUS SUR LES JEUNES (18-25 ANS) 28

L'activité de l'observatoire 30

A. LE TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE 30

B. LES FORMATIONS SI-SIAO 31

C. LE SOLIGUIDE 32

D. LA COMMUNICATION 33

La gouvernance du SIAO 34

La charte de fonctionnement du SIAO 36

Le SIAO de la Loire

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Les SIAO sont des dispositifs publics pilotés par l'État chargés de coordonner l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le suivi des personnes sans domicile ou en situation de précarité.

Le fonctionnement du SIAO de la Loire repose sur deux temporalités et deux services distincts mais articulés : le 115 et l'équipe sociale. Le SIAO dispose également d'un Observatoire social qui occupe une position transversale, stratégique et complémentaire des services opérationnels.

115

- **L'équipe du 115, numéro d'urgence national gratuit accessible 24h/24 et 7j/7, assure :**
  - L'accueil téléphonique des personnes sans solution immédiate d'hébergement.
  - L'évaluation de l'urgence sociale *(évaluation flash)*.
  - L'orientation vers les places d'hébergement d'urgence disponibles ainsi que vers les dispositifs de veille sociale et le réseau associatif.

Insertion

- **L'équipe sociale du SIAO de la Loire est chargée de :**
  - Centraliser toutes les demandes d'hébergement et de logement accompagné via la plateforme SI-SIAO.
  - Evaluer les situations de manière globale et approfondie sur la base de prescriptions pré-établies.
  - Etablir des préconisations et orienter vers des solutions adaptées (insertion, logement accompagné, dispositifs spécifiques).
  - Assurer le suivi des parcours jusqu'à la stabilisation.

Observatoire

- **A travers son observatoire social, le SIAO 42 joue un rôle structurant dans :**
  - La production de données d'activité issues du SI-SIAO.
  - L'analyse des besoins et des tensions sur les dispositifs.
  - L'aide à la décision pour les politiques publiques locales.

SIAO42 Service Public de la Rue au Logement

Isabelle LÉVAÏ-DAUDEL
Administratrice

DIRECTION

Céline MOUNIER
Directrice
06 03 72 89 95
celine.mounier@siao42.org

Marwa AIT-ADDI
Adjointe de direction
07 64 77 41 89
marwa.aitaddi@siao42.org

ACCUEIL SECRÉTARIAT UCSA

ÉQUIPE 115

5 écoutant·e·s

Núria FORTES
Référente Accueil Social
Secrétariat de la commission
Un Chez Soi d'Abord
04 77 50 98 88
nuria.fortes@siao42.org

ÉQUIPE SOCIALE

Alexia DELOLME
Référente Logement
07 64 43 44 17
alexia.delolme@siao42.org

Laëtitia DJOUDER
Référente Jeunes
07 63 74 86 59
laetitia.djouder@siao42.org

Nelly VALLAT
Référente Logement
& Droits Incomplets
06 66 01 66 33
nelly.vallat@siao42.org

Laury PANARISI
Référente de Parcours
Santé / Précarité
06 62 58 73 51
laury.panarisi@siao42.org

Romane CLAIRET
Référente de Parcours
Santé / Précarité
06 29 64 81 02
romane.clairet@siao42.org

Pauline RONZE
Référente de parcours
06 64 86 93 43
pauline.ronze@siao42.org

OBSERVATOIRE

Vincent DAMON
Chargé de mission observatoire
Formation SI-SIAO
06 58 97 92 27
vincent.damon@siao42.org

Pas de permanence d'accueil - Le SIAO de la Loire reçoit uniquement sur rendez-vous.

Veuillez prendre contact avec notre standard au 04 77 50 98 88
Horaires d'ouverture disponibles sur notre site internet : siao42.org
Merci de votre compréhension.

Rapport moral 2025

Dynamique collective, démarche collaborative, réflexion commune sont les maîtres mots pour qualifier l'année 2025.

Dans ce contexte, le SIAO poursuit sa mission d'orientation, d'évaluation et de suivi de parcours des personnes en grande précarité et vulnérabilité, tout en garantissant une équité de traitement et une réponse adaptée à chaque situation.

On peut constater une augmentation des demandes d'hébergement.
Mais dernière les chiffres qui vont vous être présentés dans quelques instants, ce sont des réalités humaines complexes : des personnes isolées ou en rupture, des familles avec ou sans enfants, des jeunes sans solutions pérennes ou en décohabitation, mais également des situations marquées par des problématiques de santé, d'addictions ou de grande précarité administrative.

Dans un contexte contraint et un début d'année 2025 complexe, les équipes remaniées du SIAO se sont pleinement mobilisées, aidées en cela par un travail de réflexion et de projection sur les missions du SIAO, travail accompagné par un consultant externe.

Les équipes ont mis leur énergie à aller à la rencontre des usagers et partenaires. Rencontrer, renouer le lien pour mieux se connaitre, rencontrer pour évaluer son action et mieux répondre aux besoins de ceux pour qui le SIAO œuvre au quotidien.

Je tiens à saluer leur engagement. Chacun et chacune a su se recentrer sur les missions prioritaires, assurer la continuité du service, traiter les demandes et orienter au mieux les demandes en fonction des places disponibles et des besoins exprimés.

Cependant, cette mission n'aurait pu être menée sans un travail partenarial renouvelé.

Et je veux ici souligner le climat de confiance restauré auprès des services de l'Etat et ce dès le début de l'année 2025, grâce à l'investissement et l'énergie sans faille de Michel Berger, Administrateur dont j'ai pris la suite lors de l'Assemblée Générale en mai 2025, ainsi que de Céline Mounier nouvelle Directrice nommée au cours de l'année 2025. Et ce dialogue fructueux et constructif avec les services de l'Etat s'est poursuivi tout au long de l'année 2025.

Le lien avec l'ensemble des opérateurs s'est également renforcé, dans un dialogue et une implication retrouvée notamment avec :

- la réouverture de la commission d'orientation à tous les opérateurs
- la coordination de la veille sociale
- l'organisation de formations nombreuses relatives à la plateforme SI-SIAO

L'ensemble de ces actions et perspectives ont permis la mise en œuvre de la feuille de route 2025 en recentrant ses missions prioritaires au regard des exigences de la réglementation.

La feuille de route pour l'année 2026 nous rappelle constamment que le SIAO est avant tout un « Service », un service dont les principaux bénéficiaires sont les plus précaires.

Dès lors, pour que la notion de Service reste au cœur de notre mission, il est important, nécessaire d'améliorer la traçabilité des actions, traçabilité par le biais du SI-SIAO, traçabilité par le biais du lien avec les partenaires.

Par ailleurs, les discussions et échanges qui ont lieu autour des conventions tripartites (SIAO-Etat-Opérateurs) permettent de renforcer la connaissance mutuelle et les liens avec les partenaires.

L'année 2026 sera également un temps de réflexion sur la gouvernance du SIAO, sur son organisation fonctionnelle, l'implication de chacun des membres du Groupement de Coopération Sociale

Aussi, c'est dans cet esprit, avec une conscience forte des enjeux liés au SIAO – réponse aux attentes de l'Etat, articulation entre urgence sociale et vision à long terme, actions partenariales, lisibilité de l'action sur le territoire, que le SIAO remplira son rôle majeur dans la coordination des actions, l'organisation de la veille sociale, la fluidification des parcours des personnes vulnérables et le lien toujours renforcé avec les partenaires.

Isabelle Lévaï-Daudel
Administratrice du SIAO de la Loire

Le mot de la Directrice

2025 a été une année marquée par un niveau élevé de vulnérabilités sociales, déjà signalé dans les années précédentes, avec des situations « plus dégradées et plus nombreuses », une tension croissante sur les ressources disponibles. Les équipes du SIAO 42 ont fait preuve d'une mobilisation sans faille, d'une expertise solide et d'un profond engagement humain.
Grâce à l'investissement quotidien de l'ensemble des professionnels du SIAO, à la collaboration de l'ensemble de notre réseau partenarial, nous avons pu garantir une continuité de service et accompagner au mieux celles et ceux qui sollicitent notre soutien.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs avancées significatives : le renforcement de notre coopération avec les acteurs du territoire, l'amélioration de nos outils de suivi, ainsi que la consolidation de nos actions de mise à l'abri et d'accès au logement. Ces progrès, obtenus dans un environnement exigeant, témoignent de la capacité du SIAO à évoluer pour répondre aux besoins.

Je tiens à saluer particulièrement le travail des équipes réalisé autour de la coordination des parcours, de la prévention des ruptures, et de l'attention portée aux publics les plus vulnérables. Chaque situation traitée, chaque mise à l'abri trouvée, chaque orientation construite est le fruit d'un effort collectif et d'une détermination partagée.

Ce rapport d'activité 2025 rend compte de cette dynamique collective : les résultats obtenus, les actions structurantes menées au cours de l'année, mais aussi les défis qui persistent. Parmi eux :

- la saturation chronique de l'hébergement d'urgence,
- l'augmentation des situations complexes,
- la nécessité d'élargir les solutions intermédiaires et de renforcer les dispositifs d'accompagnement vers le logement.

Ces enjeux nous appellent à poursuivre, en 2026, un travail de coordination exigeant, profondément ancré dans les valeurs de dignité, de solidarité et d'inclusion.

Ensemble, nous continuerons en 2026 à agir pour que chaque personne en difficulté trouve écoute, soutien et perspectives d'avenir.

Céline Mounier
Directrice du SIAO de la Loire

Le Groupement de Coopération Sociale

LA RAISON D'ÊTRE DU SIAO 42*

Le SIAO est un service déconcentré de l'Etat avec comme champ d'action la précarité.

Il est piloté par un groupement de Coopération Sociale (GCS).

Porte d'entrée de la demande d'hébergement des personnes exclues, il contribue à lutter contre l'exclusion, le sans-abrisme, les ruptures et le non-recours aux droits, en écoutant les personnes et leurs besoins, en les orientant vers des solutions d'hébergements et de logements accompagnés, en favorisant l'accès aux droits, en centralisant les demandes et en coordonnant l'intervention et/ou les parcours

** Définition du SIAO issue d'une réflexion collective lors d'une formation dispensée par Kaléido'Scop en 2025.*

L’activité du 115

Numéro vert pour l’hébergement d’urgence des personnes sans-abri.
Le 115 est accessible 24h/24 et 7j/7.

Le 115 permet de solliciter une mise à l’abri d’urgence ou de signaler une personne en difficultés.

Il permet également la possibilité de faire une demande de prestation *(eau, boissons chaudes, couvertures...)* par le déclenchement d'une intervention de maraude...

Toutes les demandes d'hébergement d'urgence sont centralisées par le 115 qui assure la gestion des entrées et sorties des ménages au sein des dispositifs d'hébergement garantissant ainsi une vision actualisée et en temps réel des places disponibles.

L'équipe du 115 de la Loire est composée de 5 écoutant·e·s mobilisé·e·s tous les jours de l'année pour répondre aux solicitations.

Jusqu'au **31 décembre 2025**, la continuité de service de nuit était assuré par un veilleur de nuit de l'association ***SOLiHA / Asile de Nuit***.

Depuis le **1er janvier 2026**, la gestion nocturne du 115 est externalisée de 23h à 7h auprès d'un prestataire spécialisé dans l'accueil téléphonique.

En 2025, afin de répondre aux évolutions fonctionnelles et techniques du dispositif, le SIAO de la Loire s'est mis en conformité avec le cahier des charges fixé par la **DIHAL** *(Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)*.

Dans ce cadre, une collecte de données plus fine a été mise en place pour le 115. Elle permet désormais d’analyser de nouveaux indicateurs tels que le taux d’appels décrochés ou les délais d’attente avant prise en charge.

Toutefois, cette collecte ayant débuté en fin d’année, les données disponibles restent à ce stade peu significatives et ne permettent qu’une première estimation.

LES **NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE** PERMETTENT DE JOINDRE **GRATUITEMENT LES SECOURS PUBLICS 24H/24 & 7J/7**

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2025

43 921
appels reçus

28 460
demandes d'hébergement d'urgence

▶ Indicateurs généraux

- Sur l'année 2025, le 115 a reçu **43 921 appels soit une baisse de 4 % du nombre d'appels décrochés** par rapport à l'année précédente. C'est la 3ème année consécutive de baisse du nombre des appels.
- **2 983 ménages distincts** *(4 680 personnes)* ont réalisé au moins une demande d'hébergement auprès du 115 en 2025. Ce chiffre est en très légère baisse par rapport à 2024 *(-2%)*.
- **89% des demandeurs ont reçu une réponse négative** à leur dernière sollicitation. Ce taux augmente de 5% par rapport à 2024 après deux années aux alentours de 85%. Il convient de rappeler qu'en 2023, c'étaient 75% des ménages en demande qui étaient en situation de demande non-pourvue fin 2025.
- 553 personnes distinctes *(304 ménages)* ont pu bénéficier d'une place en hébergement d'urgence.

Au 31/12/2025, 1 134 personnes étaient accueillies en hébergement d'urgence :

- 64 *(5%)* y séjournaient depuis plus de 5 ans,
- 405 *(36%)* étaient pris en charge depuis une durée comprise entre 2 et 5 ans,
- 665 *(59%)* depuis moins de 2 ans.

Au 31/12/2025, la durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence était de 23 mois.

La part des enfants représentent 29% des personnes en demande auprès du 115. La proportion du nombre d'enfants en rapport au total de personnes en demande est donc en très légère baisse en 2025 *(-1%)*. Ce taux reste stable depuis 2021 *(autour de 30%)*.

En 2025, 1 353 demandes d'hébergement concernent des enfants *(-10% en nombre d'enfants)* dont 789 demandes pour les enfants âgés de moins de 10 ans *(-12%)*.

Evolution des appels et des demandes faites au 115

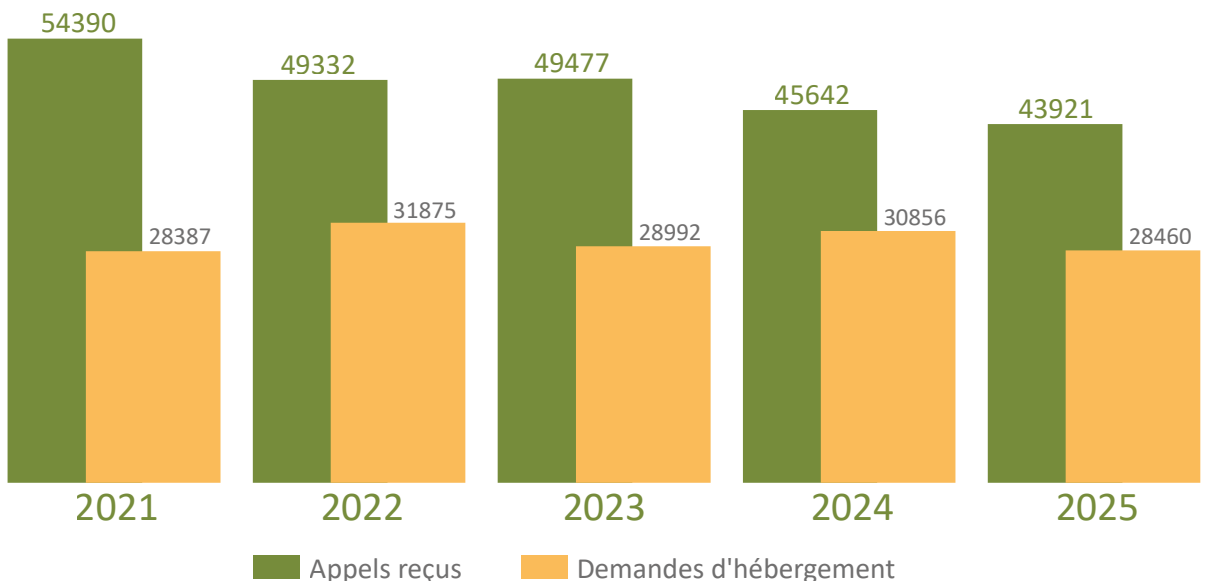

B. LE PROFIL DES APPELANTS

20% de femmes isolées *(stable)*

46% d'hommes isolés *(-3%)*

- **Situation résidentielle au moment de la demande :**
  - **61 % des demandeurs déclarent dormir à la rue *(-13%)***
  - **Parmis eux, 28 % déclarent disposer d'un hébergement mobile ou de fortune** *(+13%)*

En décembre 2025, la plateforme SI-SIAO a intégré la notion de « diagnostic flash », un court questionnaire qui permet aux écoutants 115 de rapporter de nombreux éléments comme la vulnérabilité et les besoins des ménages lors de chaque entretien. La labellisation de plusieurs catégories a aussi été modifiée pour être harmonisée avec la nomenclature européenne. Cet indicateur est donc amené à évoluer en 2026.

- **En 2025 :**
  - **28 % des appelants ont déclaré être de nationalité française** *(-5%)*
  - **17 % des demandeurs étaient en demande de titre**
    (dont asile et renouvellement soit un baisse -3%)

Besoin d'un compte ou d'une formation sur la plateforme SI-SIAO ? Rendez-vous sur :
www.siao42.org/si-siao

Evolution des demandes 115 par tranche d'âge

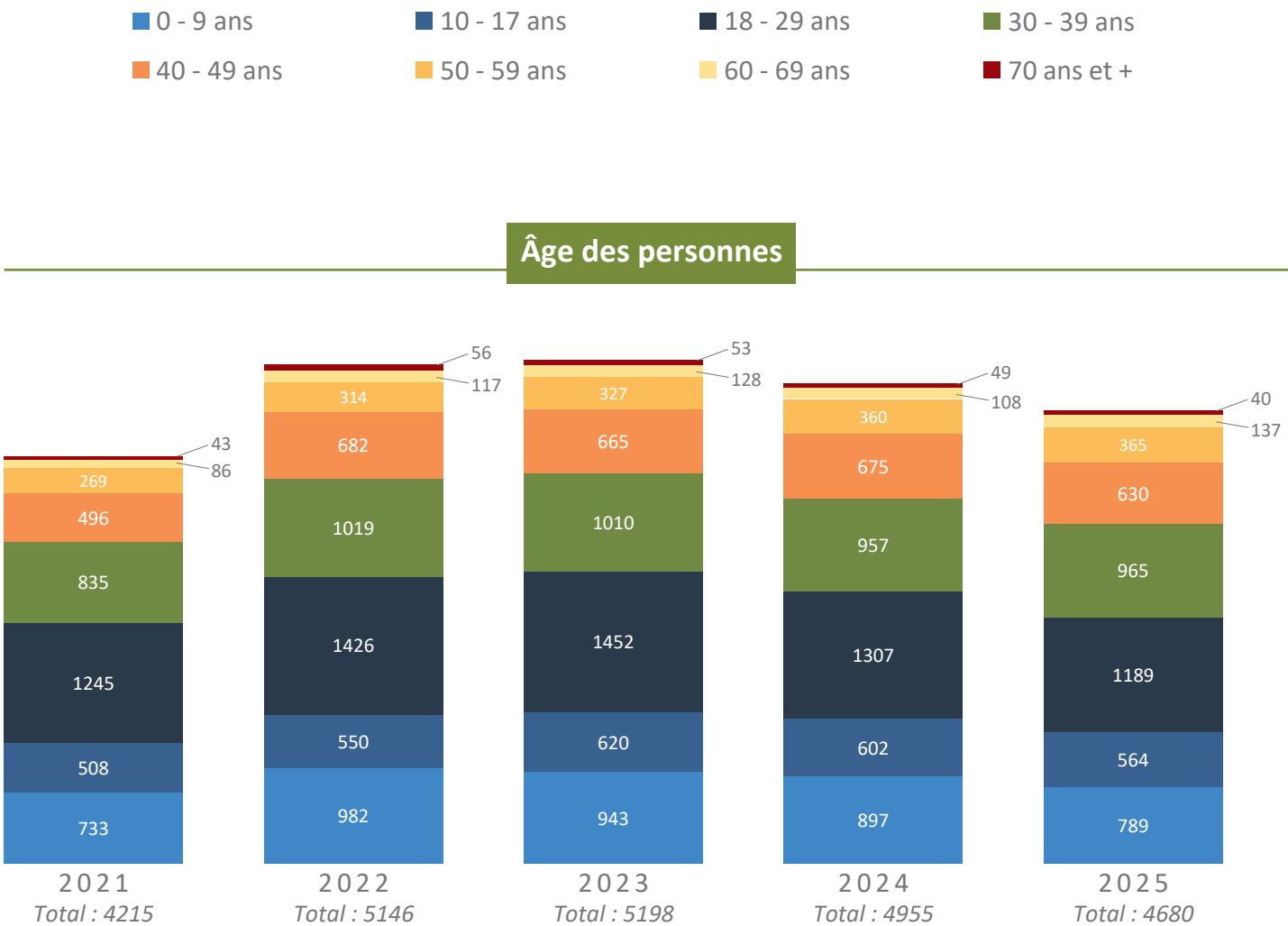

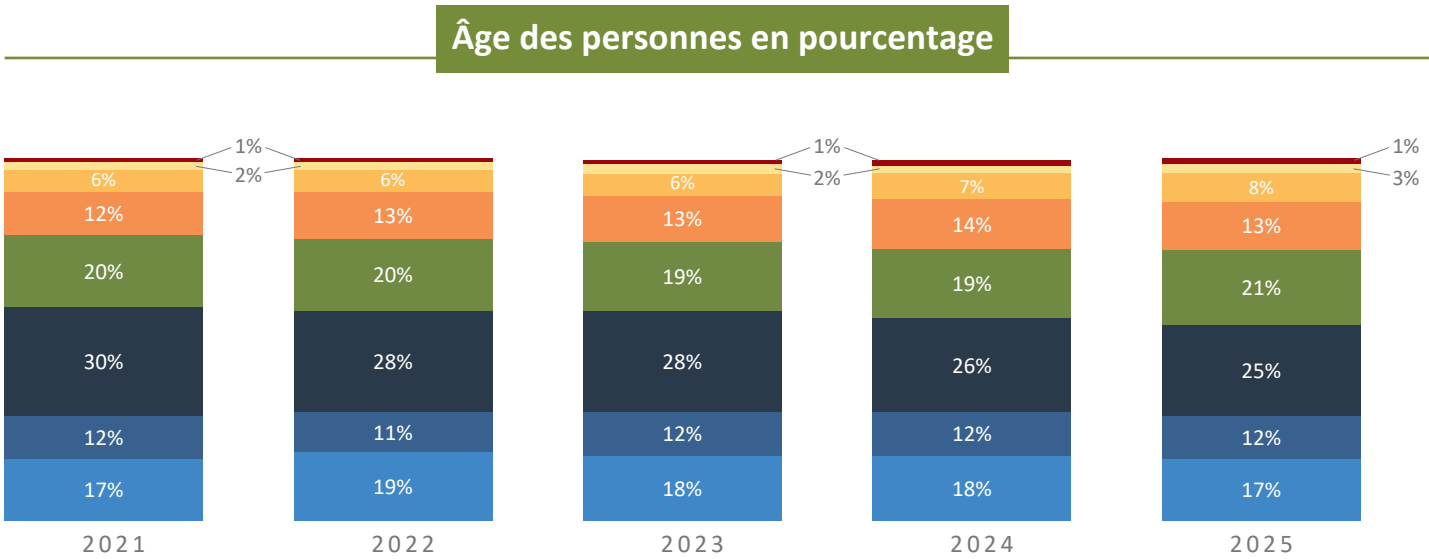

C. LA MISE À L'ABRI HIVERNALE

À Saint-Étienne, la mise à l'abri hivernale est coordonnée par la **préfecture de la Loire**, en partenariat avec la **DDETS** et le **115**. Son objectif est de protéger les personnes les plus vulnérables durant les périodes de grand froid, en renforçant ponctuellement les dispositifs existants.

La première mesure mise en œuvre consiste à **intensifier les maraudes** et à **étendre les horaires d'ouverture des accueils de jour**, afin d'assurer un repérage plus efficace des personnes en situation de vulnérabilité et de leur proposer une orientation rapide vers des solutions d'hébergement. Parallèlement, des **places d'hébergement d'urgence supplémentaires** sont ouvertes de manière temporaire.

Alors que 105 places avaient pu être financées sur la période hivernale 2022-2023, il n'a pas été possible de mobiliser des capacités équivalentes pour les hivers 2023-2024 et 2024-2025. Toutefois, **la fondation Emmaüs a pu réouvrir 93 places de mise à l'abri en collaboration étroite avec le 115**.

En complément, le site de Tardy, géré par l'association SOLiHA / Asile de Nuit, a été mobilisé en 2025 pour accueillir, le temps d'une nuit, des personnes se trouvant à la rue. Ce site a été ouvert une 1ère fois **du 16 décembre 2024 à fin mars 2025**, puis de nouveau à compter du **16 décembre 2025**.

Dans le cadre du présent rapport d'activité, seules les données relatives à l'année civile 2025 sont intégrées. Il est important de préciser que le nombre de ménages distincts ou de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des deux périodes d'ouverture : **certains ménages ont en effet pu être hébergés sur les deux périodes**, ce qui explique un total consolidé différent de la somme brute.

▶ Haltes de nuit

Une halte de nuit de 10 places a été ouverte fin 2025 à Saint-Etienne par l'association Renaître sur l'accueil de jour *« La Fontaine »*. La jauge de ce dispositif *« Grand Froid »* destiné à accueillir les publics les plus précaires, a été augmenté à 20 places. **Un dispositif similitaire à également été ouvert sur la salle collective de l'association Phare en Roannais *(5 places).***

	Ménages hébergés	Personnes hébergés	Nombre de nuitées
Janvier - Mars *(12 places)*	**185**	**255**	**820**
Ménages avec enfant*(s)*	27	84	150
Ménages sans enfant	7	16	20
Femmes seules	26	26	123
Hommes seuls	125	129	527
Décembre *(14 places)*	**55**	**64**	**119**
Ménages avec enfant*(s)*	5	14	22
Ménages sans enfant	0	0	0
Femmes seules	1	1	1
Hommes seuls	49	49	96
TOTAL	**240**	**319**	**939**

▶ Les enjeux de la mise à l'abri hivernale

L'analyse du dispositif mis en oeuvre sur 2025 met en évidence :

- **un manque structurel de solutions pour les hommes isolés**,
- **une insuffisance des moyens dédiés à la mise à l'abri hivernale**, avec une reconduction a minima des dispositifs existants,
- l'intérêt confirmé de **dispositifs de répit ouverts toute l'année**, permettant une accroche sociale, un repos des personnes et une meilleure coordination 115 / EMR.

Les solutions envisagées restent malheureusement contraintes par le contexte budgétaire national.

D. LA MISE À L'ABRI À L'HÔTEL

Le **115 de la Loire** dispose de la possibilité d'orienter les personnes les plus vulnérables vers un hébergement hôtelier **dans la limite d'un plafond de places fixé par l'État**.

La priorisation des situations repose sur une évaluation fine des vulnérabilités et des besoins, prenant en compte notamment la composition familiale, l'état de santé, l'âge, le genre et l'exposition à des violences.

Le 115 joue un rôle central dans la coordination de l'hébergement d'urgence sur le territoire, en s'appuyant sur un travail partenarial étroit avec :

- **les accueils de jour de Saint Étienne et de Roanne *(La Fontaine, Triangle, Boutique Santé)*,**
- **l'Équipe Mobile de Rue *(EMR)*,**
- **l'Équipe Mobile Santé Précarité *(EMSP)*,**
- **l'Équipe Mobile Phare En Roannais *(EMPER)*,**
- **la Croix Rouge à Roanne.**

Ce travail en réseau permet d'affiner l'évaluation des situations, d'orienter les publics les plus fragiles et d'assurer une continuité de la prise en charge.

Au 31 décembre 2025, 403 personnes, représentant 145 ménages, bénéficiaient d'une prise en charge hôtelière via le 115.

Parmi elles, 136 personnes, soit 54 ménages, étaient hébergées au titre des violences conjugales, soulignant la place importante de l'hôtel comme outil de mise à l'abri immédiate pour ce public particulièrement vulnérable.

Dans ce contexte, **la pérennisation des places d'hébergement d'urgence représente un enjeu majeur**, tant pour garantir la continuité de l'accueil que pour améliorer la qualité des conditions de prise en charge des personnes sans domicile ou en situation de grande précarité.

À ce titre, **le SIAO a coordonné l'ouverture de nouvelles places d'hébergement d'urgence**, en lien avec les services de l'État et les acteurs du territoire, afin de renforcer les capacités d'accueil face à une demande structurellement élevée.

La coordination de la Veille Sociale :
Un enjeu pour les années à venir

Au cours de l'année 2025, des temps d'immersion croisés ont été organisés entre les professionnels du 115 et ceux de l'Équipe Mobile de Rue *(EMR)*, afin de renforcer l'interconnaissance des missions, des contraintes et des réalités de terrain.

▶ **Ces immersions ont permis :**

- une meilleure compréhension réciproque des modes d'intervention,
- un partage des pratiques professionnelles,
- une amélioration de la coordination dans la prise en charge des situations,
- un renforcement de la cohérence des réponses apportées aux personnes accompagnées, de la rue à la mise à l'abri.

Un **comité de coordination de la veille sociale** s'est réuni le 23 septembre 2025 dans les locaux du SIAO 42, il a rassemblé les principaux acteurs de la veille sociale du département *(accueils de jour, équipes mobiles de rue, associations gestionnaires, SIAO/115)*.

Cette rencontre a été l'occasion d'un **partage d'actualités, de pratiques professionnelles et de constats communs à l'approche de la période hivernale**. Les participants font état de **dynamiques convergentes sur l'ensemble du territoire** :

▶ **Une baisse de fréquentation estivale des accueils de jour**, suivie d'une **forte reprise à la rentrée**, accompagnée d'une **augmentation des situations de grande vulnérabilité**.

▶ **Une hausse des tensions et des violences** sur les sites d'accueil, directement liée :

- à l'absence ou à l'insuffisance de solutions d'hébergement,
- à l'intensification de la précarité alimentaire,
- au sentiment d'exclusion ressenti par les publics.

▶ **Les accueils de jour apparaissent de plus en plus comme le dernier sas** vers lequel se tournent les personnes sans solution, plaçant les équipes en première ligne face à la détresse sociale.

▶ **Un durcissement de la précarité alimentaire** *(baisse des subventions, chute des dons, restrictions d'accès aux colis alimentaires)*.

▶ **Une augmentation des situations de personnes déboutées à la rue**, y compris des familles.

▶ **Une pression croissante sur les équipes professionnelles**, confrontées à une violence accrue et à un questionnement sur le sens du travail social en l'absence de réponses adaptées.

En quoi consiste la fonction d'écoutant ?

Accueil et écoute : l'écoutant reçoit les appels des personnes, les écoute et leur offre un soutien émotionnel.

Évaluation des besoins : il évalue la situation de l'appelant pour comprendre ses besoins spécifiques, qu'ils soient liés à l'hébergement, à la santé, à l'emploi ou à d'autres aspects de la vie quotidienne.

Orientation : après avoir compris la situation de la personne, l'écoutant oriente l'appelant vers les services appropriés comme des structures d'hébergement, des aides financières ou des services de santé.

Suivi : Dans certains cas, l'écoutant peut assurer un suivi pour s'assurer que la personne a bien reçu l'aide dont elle a besoin et pour évaluer l'évolution de sa situation.

Travail en réseau : Il collabore avec d'autres professionnels et organismes pour garantir une prise en charge globale et efficace des personnes en difficulté.

Témoignage d'un écoutant 115, missions et quotidien

« Être écoutant au 115, c'est avant tout être en première ligne auprès des personnes qui sollicitent une mise à l'abri, mais aussi un espace d'écoute pour des personnes en grande précarité, souvent dans des situations d'urgence sociale et humaine. Mon rôle consiste à répondre aux appels, évaluer les situations et orienter, dans la mesure des places disponibles, vers les solutions d'hébergement adaptées.

Chaque appel est différent. Les personnes que nous accompagnons peuvent être à la rue depuis quelques heures ou depuis plusieurs années, seules ou en famille, parfois en grande détresse psychologique. L'enjeu est de recueillir les informations essentielles rapidement, tout en prenant le temps d'écouter et de comprendre la situation.

Au delà de la mise à l'abri, le travail d'écoutant s'inscrit dans une logique d'accompagnement et de continuité. Il s'agit d'orienter vers les bons dispositifs, de transmettre des informations aux équipes de maraudes. Lorsque l'hébergement n'est pas immédiatement possible, notre mission reste d'informer, de rassurer et de maintenir le contact.

Le métier requiert une forte capacité d'adaptation, une connaissance fine des dispositifs d'hébergement et une gestion émotionnelle importante. Les situations de saturation du dispositif peuvent être difficiles à vivre, tant pour les personnes appelantes que pour les professionnels.

Malgré ces contraintes, le 115 reste un outil essentiel de veille sociale. Chaque appel est une opportunité de créer du lien. C'est un travail exigeant, mais porteur de sens. »

Focus : Mise à l'abri des Personnes Victimes de Violences

Depuis plusieurs années, la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales est considérée comme une priorité nationale.

Le 115, en tant que numéro d'urgence sociale, doit répondre sans délai aux demandes de mise à l'abri de ces femmes, souvent accompagnées de leurs enfants.

Le ministère chargé de l'Égalité et les services de l'État rappellent régulièrement que les victimes de violences doivent être hébergées immédiatement, sans condition, dès lors qu'elles appellent le 115.

Les écoutants du 115 sont formés à repérer les situations de violences conjugales, même si la victime ne les formule pas explicitement.
Dès détection, une solution d'hébergement d'urgence doit être proposée dans un délai très court *(en hôtel si aucune place dédiée en CHU n'est disponible)*. L'anonymat, la confidentialité et la protection de la localisation sont primordiaux.

SOS VIOLENCES CONJUGALES 42

- **Les limites et difficultés rencontrées :**
  - **Le manque de places spécialisées obligeant à recourir à des hébergements hôteliers**, couteux parfois peu sécurisés. Dans le Loire, la prise en charge des personnes se déclarant victimes de violences conjugales auprès du 115 n'est pas limitée en nombre de places.
  - **La complexité des parcours**. La mise à l'abri est souvent une première étape, mais il faut rapidement enclencher un accompagnement social, juridique et psychologique. Dans le Loire, c'est l'association Sos Violences Conjugales qui est en charge de cet accompagnement. Dès son orientation par le 115, la personne mise à l'abri est mise en lien avec l'association afin qu'un diagnostic soit posé. L'hébergement n'est pas limité dans le temps sauf à ce que la personne ne s'inscrive pas dans une démarche d'accompagnement par rapport à la situation de violences de violences *(refus de l'accompagnement, refus d'engager des démarches…)*.

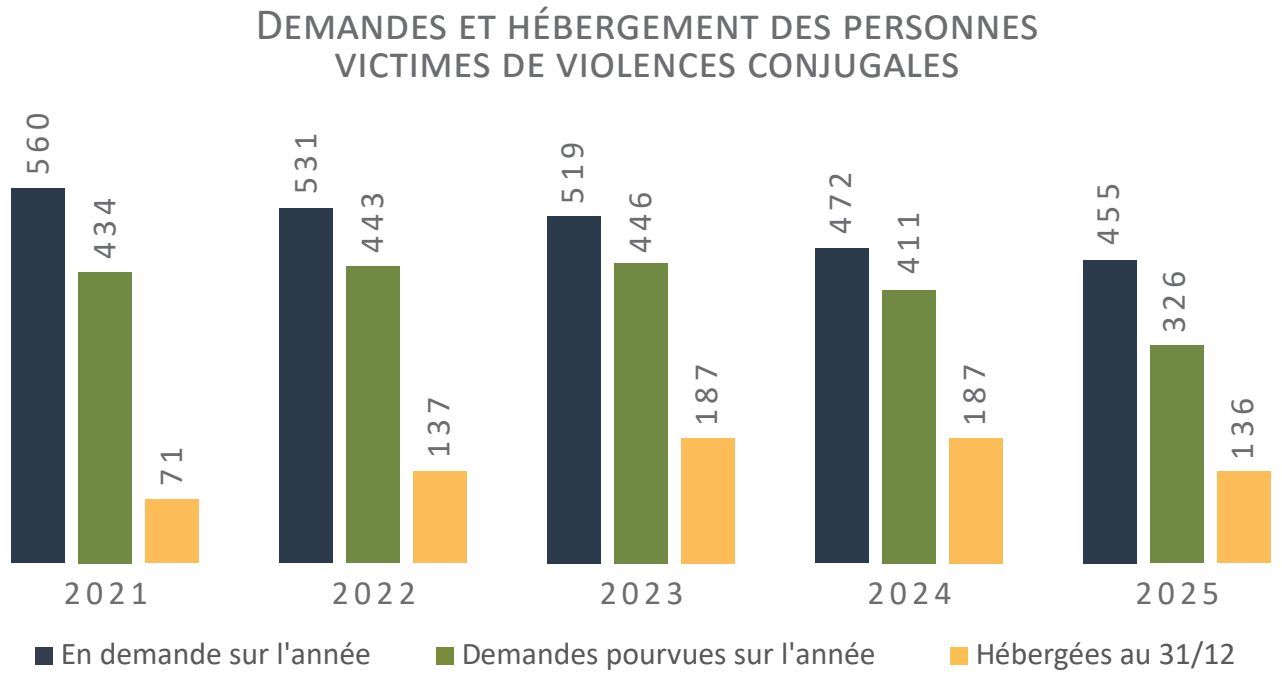

FOCUS CHIFFRES-CLÉS

L'objectif du rapport d'activité n'est pas de réaliser une observation sociale détaillée et exhaustive. Pour autant, il peut être intéressant, pour comprendre le contexte d'une année, de caractériser succinctement les publics qui sollicitent nos services.
Nous avons fait le choix de nous focaliser sur deux publics fortement représentés parmi nos demandeurs : les personnes victimes de violences conjugales et les enfants à la rue.

Focus sur les enfants à la rue

La présence d'enfants à la rue constitue une préoccupation majeure pour le 115.
Public parmi les plus vulnérables, les enfants peuvent être concernés au sein de familles sans domicile, parents seuls ou couples avec enfants ou en tant que mineurs non accompagnés.

L'absence de mise à l'abri pour un enfant représente une atteinte grave à ses droits fondamentaux, tels que garantis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant *(CIDE)* et par le Code de l'Action Sociale et des Familles *(CASF)*.

Au cours de l'année 2025, les enfants ont représenté près de **29% des personnes ayant sollicité le 115**, une tendance stable depuis 2021. Ce sont ainsi **1353 enfants** qui ont été enregistrés en demande d'hébergement d'urgence, dont **789 âgés de moins de 10 ans**, illustrant l'ampleur et la constance du phénomène.

Dans ce contexte, le Département, responsable de la protection de l'enfance et de l'action sociale, détient une responsabilité particulière à l'égard des femmes enceintes, des parents isolés et des enfants mineurs exposés à la précarité ou au sans-abrisme. Une collaboration renforcée entre le 115 de la Loire et les services départementaux permet ainsi de mobiliser des solutions supplémentaires de prise en charge, afin d'assurer, autant que possible, la protection immédiate de ces enfants et de leur mère.

Le Département de la Loire dispose d'un dispositif permettant la **prise en charge continue de 17 familles** répondant au critère d'isolement. Ce dispositif s'adresse aux **femmes enceintes et aux mères isolées accompagnées d'enfants âgés de moins de 3 ans**.

La prise en charge peut se poursuivre **jusqu'aux 3 ans du plus jeune enfant**. L'hébergement est assuré en **appartements diffus**, organisés en **co-location**, permettant à la fois une solution d'hébergement adaptée et un accompagnement social de proximité. Ce type d'accueil s'inscrit dans la logique des établissements ou dispositifs « *mère-enfant* » prévus par la réglementation, destinés à soutenir les femmes isolées en situation de précarité et à prévenir les ruptures familiales.

L'activité de l'équipe sociale

L'équipe sociale du SIAO est composée de 5 travailleurs sociaux diplômés. Elle a en charge le traitement des demandes d'hébergement d'insertion et logement accompagné réalisées par des prescripteurs partenaires via le logiciel SI-SIAO.

Dans le cas où les personnes ne bénéficient d'aucun suivi social, l'équipe du SIAO peut les recevoir pour poser un diagnostic et définir une préconisation d'orientation adaptée. Les professionnels de l'équipe sociale sont également des référents de parcours vers le logement des ménages en situation de précarité qui sollicitent le SIAO.

Le référent de parcours est le point de contact central pour la personne accompagnée et pour les différents acteurs sociaux impliqués dans son suivi *(hébergement, santé, emploi, logement...)*.

Lorsqu'une demande d'hébergement ou de logement accompagné est déposée sur la plateforme SI-SIAO et qu'un travailleur social du SIAO en assure le traitement, celui-ci devient le fil rouge de la demande : c'est ce que nous appelons la **référence de parcours**.

Notre rôle consiste à maintenir chaque demande à jour afin de pouvoir orienter les personnes vers la structure la plus adaptée à leur situation. Pour cela, nous échangeons régulièrement avec le prescripteur ainsi qu'avec la personne concernée.

La référence de parcours permet également de réajuster l'orientation des ménages lorsque leur situation évolue. Notre connaissance fine des situations nous permet de faire le lien avec les opérateurs et d'échanger avec eux, notamment en cas de refus d'admission

A. LES DONNÉES CLÉS DE 2025

- **Sur l'année 2025, le SIAO a traité 1 109 nouvelles demandes soit une baisse de 8% par rapport à 2024** faisant suite à plusieurs augmentations successives entre 2022 et 2024 *(6% à 7% par an)*.

- **Ces demandes concernaient 958 ménages soit 1 101 personnes** *(-15% par rapport à 2024)***.**

On observe une augmentation du nombre de demandes émanant de structures hors département. En effet, on passe de 113 demandes hors départements en 2023 à 174 en 2024 *(+54%)* à 192 demandes hors département en 2025 *(+10%)*.
Le taux de demandes internes au département quant à lui baissent légèrement : 83% *(-2%)*.

Il est important de rappeler que l'année précédente a aussi été synonyme d'une forte augmentation des demandes transmises au service social du SIAO 42, qu'elles émanent du département ou d'ailleurs en France.

La **Commissions Départementales d'Orientation *(CDO)*** du SIAO 42 refuse généralement les demandes qui concernent des personnes qui n'ont pas de lien *(famille, emploi, soins…)* avec notre département. Ainsi, 63% *(-1%)* des demandes issues d'un autre département reçues en 2025 sont en statut *« refusée »* à la fin de l'année 2025.

Type de services prescripteurs

Comme en 2024, les structures du secteur AHIL sont, en toute logique, celles qui réalisent le plus de demandes auprès du SIAO *(34% soit 1/3 des demandes)*. En 2025, l'équipe sociale du SIAO réalise près d'un dixième des demandes *(11%)*. Cette baisse conséquente *(plus de 10% du volume total des demandes)* reflète le travail d'aller-vers des travailleurs sociaux ainsi que l'important soutien apporté aux prescripteurs afin qu'ils réalisent leurs demandes en autonomie.
Suite à une augmentation notable bien qu'encore marginale des demandes émanant de leurs services *(2% du total des demandes en 2025)*, les structures de l'IAE *(Insertion par l'Activité Économique)* sont désormais identifiées nommément en tant que « *service prescripteur* ».

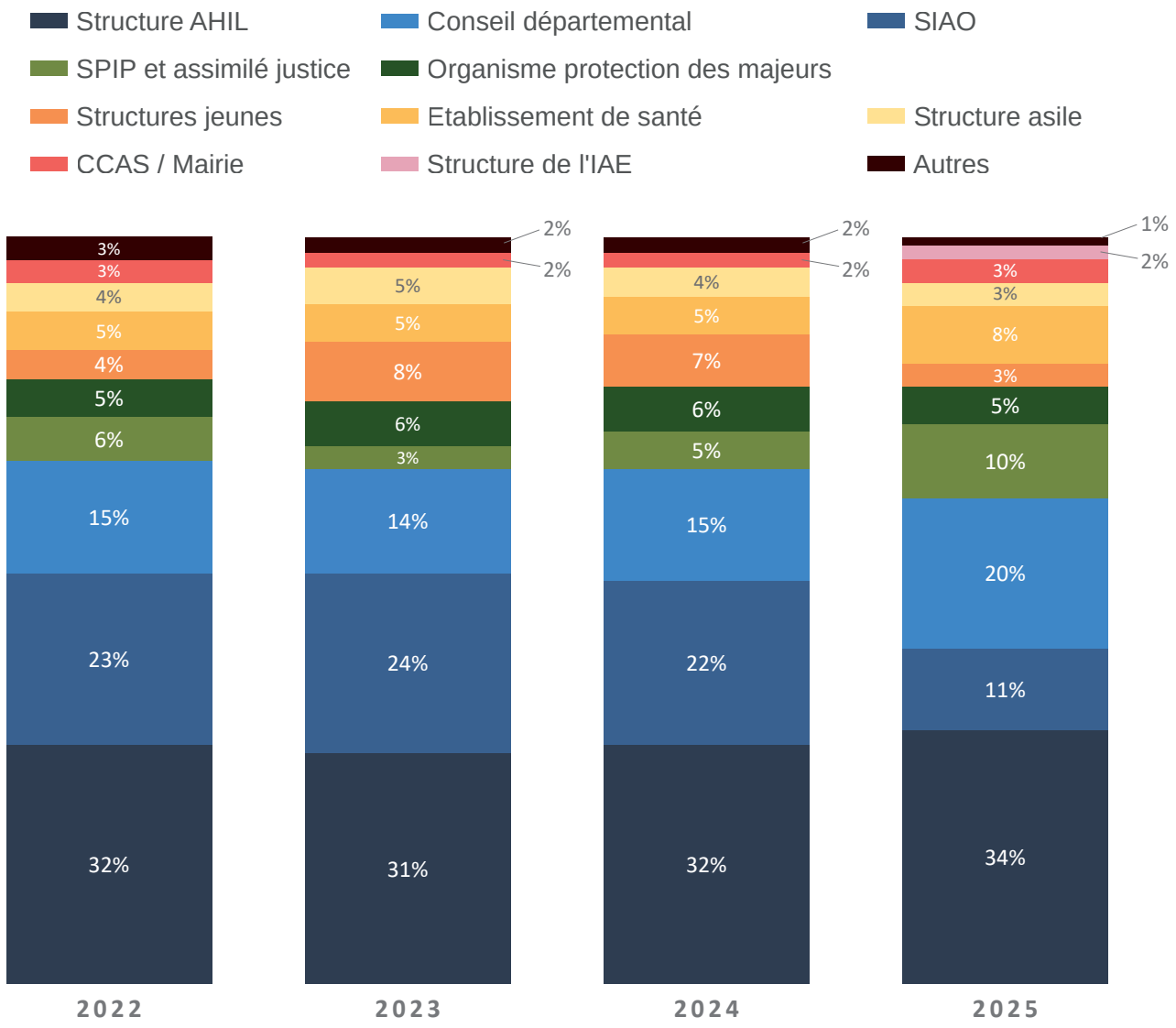

Le profil des demandeurs

- **Sur l'année 2025 :**
  - **63% des ménages demandeurs étaient des hommes isolés *(+9%)***
  - **23% étaient des femmes isolées *(+2%)***

La part des femmes seules accompagnés d'enfants est en baisse avec 7% des ménages en demande. 13% des ménages demandeurs déclaraient bénéficier d'un accueil chez des tiers *(-7%)*, 17 % se déclaraient sans hébergement comme en 2024.

Statut de la demande

Le graphique ci-dessous permet de voir ce que les demandes déposées auprès du SIAO au cours d'une année sont devenues le 31 décembre de l'année considérée. Parmi toutes les demandes transmises au SIAO en 2025 :

▶ **20% ont été orientées vers une structure d'hébergement / logement accompagné au 31 décembre 2025** *(les personnes peuvent être en attente d'une réponse par la structure, déjà entrées de façon effective voire avoir déjà terminé leur séjour en structure)***.**

La différence notable entre 2024 et 2025 se joue au niveau des refus. Comme en 2024, les demandes sont plus fréquemment refusées en 2025. Ceci s'explique par l'augmentation importante des demandes émanant des autres départements qui sont plus souvent refusées par la Commissions Départemlentales d'Orientation *(CDO)* comme mentionné plus haut.

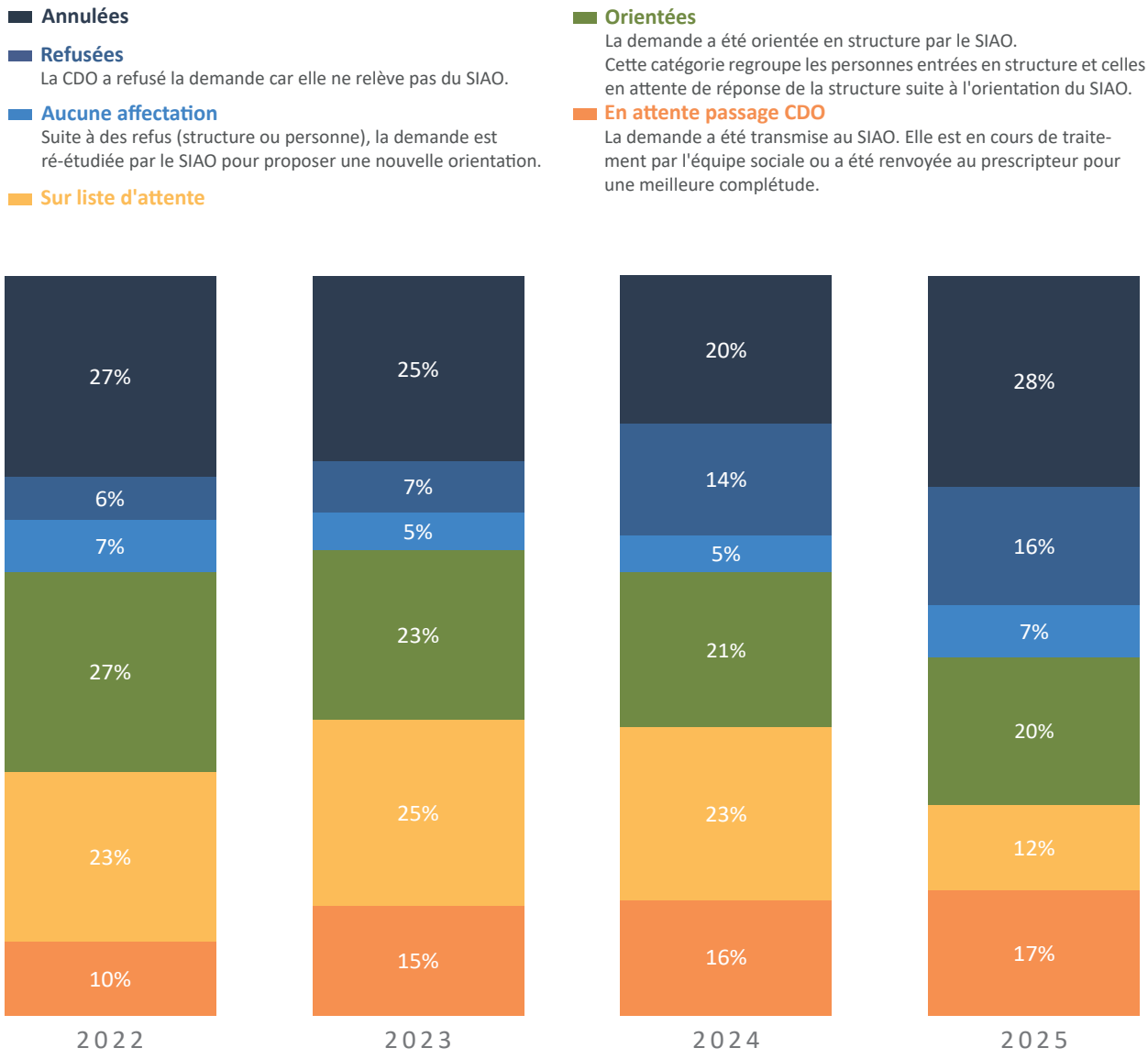

B. LE TRAVAIL DE LA COMMISSION D'ORIENTATION

Les **Commissions Départementales d'Orientation *(CDO)*** du SIAO ont vocation à garantir une attribution des places d'hébergement ou de logement accompagné équitable, transparente et adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité.

- **Sur l'année 2025, les CDO se sont déroulées de deux manière différentes :**
  - **De janvier à août 2025**, comme en 2024, en interne au SIAO en présence des travailleurs sociaux du SIAO et de la direction.
  - **Depuis septembre 2025**, La commission d'orientation du SIAO redevient une instance partenariale visant à examiner collectivement les situations transmises au SIAO. Elle réunit l'équipe sociale du SIAO, la Directions, la DDETS, les opérateurs de l'hébergement et du logement accompagné.

- **La commission départementale d'orientation a pour finalités :**
  - **de favoriser la fluidité des parcours** d'hébergement et d'accès au logement ;
  - **d'apporter une réponse concertée** aux situations nécessitant une analyse partenariale. Les échanges permettent un partage d'analyse et une mise en perspective collective ;
  - **de sécuriser et objectiver les décisions d'orientation** ;
  - **de lever les freins identifiés à l'orientation ou à la sortie des dispositifs**. La commission formule des préconisations d'orientation ou identifie des pistes de travail partenarial.

- **En tant que pilote de la commission, le SIAO assure :**
  - la préparation et l'animation de la commission ;
  - la centralisation des informations ;
  - le suivi des orientations décidées ;
  - le lien entre les prescripteurs, opérateurs et partenaires institutionnels.

- **Les décisions peuvent être :**
  - **Acceptation** *(avec ou sans conditions)* + **inscription de la situation sur liste d'attente**.
  - **Refus motivé**
  - **Ajournement** *(dossier incomplet ou inadapté)*

Evolution des CDO dans le temps

▶ **En 2025, 916 situations ont été présentées en CDO contre 1 034 en 2024.**

Type de dispositif	2025	2024	2023
Nombre de CDO	**46**	49	47
Nombre de situations étudiées	**916**	1034	930
Nombre de ménages distincts	**826**	729	832

Cette baisse apparente du volume de situations examinées peut sembler contradictoire avec le constat d'une augmentation du nombre de ménages distincts présentés sur la période. Ce différentiel s'explique par la nature même du fonctionnement de la CDO.

Un même ménage peut être présenté plusieurs fois en commission :

- lorsque sa situation évolue *(changement de statut administratif, ouverture de droits, stabilisation sociale…)* ;
- lorsque la première présentation n'a pas permis de dégager une orientation et a conduit à un ajournement ;
- à la suite de refus successifs sur des propositions d'orientation ou de logement.

Ainsi, une diminution du nombre total de situations présentées ne reflète pas nécessairement une baisse de l'activité de la commission, mais peut traduire une réduction du nombre de réexamens pour un même ménage, conjuguée à une diversification des ménages nouvellement présentés.

Par ailleurs, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de complexification croissante des situations étudiées. Les ménages soumis à la commission présentent de plus en plus fréquemment des problématiques imbriquées (administratives, sociales, résidentielles), nécessitant un travail d'analyse approfondi en amont.

Cette tendance s'accompagne également d'une amplification du travail d'évaluation réalisé par l'équipe sociale du SIAO, visant à consolider les diagnostics et à présenter en commission des situations plus abouties. Ce renforcement du travail préparatoire contribue à limiter les passages répétés en CDO, tout en augmentant le nombre de ménages distincts accompagnés.

En ce sens, l'évolution des chiffres observée entre 2024 et 2025 témoigne moins d'une baisse d'activité que d'une évolution qualitative du travail de la commission, davantage centrée sur l'analyse fine des situations et la recherche de solutions adaptées dans un contexte de tension accrue sur l'offre d'orientation.

Le temps médian de traitement de la demande est de 20 jours

Dispositifs et orientations prononcées en CDO

- **Sur l'année 2025 :**
  - **22 % des orientations ont été prononcées au profit de CHRS**. Ce taux est en baisse régulière depuis plusieurs années *(34% en 2022, 29% en 2023, 25% en 2024).*
  - **30 % des orientations ont concerné l'Intermédiation Locative *(IML)***, en sous-location ou en mandat de gestion. Cette proportion est stable.

Ces données confirment la place croissante des solutions de logement accompagné dans les décisions de la commission, en complément ou en alternative à l'hébergement collectif.

Type de décisions	2025	Part	2024	2023	2022
ALT / FJT	**10**	**1%**	2%	2%	3%
AVDL et assimilé	**32**	**3%**	3%	6%	9%
CHRS	**200**	**22%**	25%	29%	32%
CHRS Hors-les-murs	**20**	**2%**	2%	- de 1%	1%
Dispositif droits incomplets	**28**	**3%**	2%	2%	- de 1%
Dispositif sortants de détention	**8**	**1%**	-	-	-
IML mandat de gestion	**39**	**4%**	3%	4%	5%
IML sous-location	**240**	**26%**	26%	22%	29%
Logement passerelle	**15**	**2%**	-	-	-
Pension de famille	**87**	**9%**	9%	10%	6%
Résidence accueil	**17**	**2%**	1%	2%	1%
Résidence sociale	**36**	**4%**	3%	4%	2%
Ajournement	**42**	**5%**	7%	8%	6%
Refus	**142**	**16%**	17%	11%	6%
TOTAL	**916**				

Une CDO au SIAO 42 en présence de la DDETS et de nos partenaires

L'IML (Intermédiation Locative), un dispositif sous tension face à la complexification des situations

L'Intermédiation Locative occupe une place stratégique dans la mise en œuvre de la politique du Logement d'Abord. Toutefois, le SIAO tout comme les opérateurs se sont retrouvés confrontés à un ensemble de difficultés structurelles qui fragilisent aujourd'hui son déploiement et sa soutenabilité.

▶ UNE FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE DES DISPOSITIFS

Plusieurs opérateurs signalent un modèle économique désormais tendu. L'augmentation des situations complexes *(impayés, dégradations, accompagnement renforcé)* pèse sur les équilibres financiers, tandis que le *Fonds de Solidarité FAPIL* apparaît saturé, certains opérateurs dépassant les plafonds autorisés. Cette fragilisation limite les capacités de développement et de renouvellement des dispositifs IML.

▶ UNE INADÉQUATION CROISSANTE ENTRE PUBLICS ORIENTÉS ET CADRE DE L'IML

Un constat partagé concerne l'orientation vers l'IML de publics relevant davantage du CHRS.
Les situations accueillies présentent de plus en plus fréquemment des problématiques lourdes (santé, ruptures de droits ou de titres de séjour, grande précarité budgétaire), nécessitant un étayage social supérieur à celui prévu dans le cadre de l'accompagnement IML. Cette inadéquation génère des ruptures de parcours et met les équipes en difficulté.

▶ DES LIMITES DANS L'ARTICULATION CHRS / IML

Le recours au parcours *« en escalier » (CHRS puis IML)* peut constituer une modalité pertinente mais ne saurait être systématisé. Le blocage de certaines situations en CHRS, notamment en raison d'obstacles administratifs, freine la fluidité des parcours et conduit à une mobilisation de l'IML par défaut.

▶ DES CONTRAINTES PROPRES AUX MODALITÉS DE L'IML

Le développement de l'IML en sous location expose fortement les associations aux risques locatifs, ce qui explique le positionnement prudent, voire le non positionnement, de certains opérateurs. À l'inverse, l'IML en mandat de gestion nécessite des ménages déjà stabilisés et solvables, limitant son accessibilité malgré l'objectif de parité fixé par l'État *(50% sous-location / 50% mandat de gestion)*.

▶ UNE LISIBILITÉ ENCORE INSUFFISANTE DES DISPOSITIFS

La non émergence de certaines demandes d'IML sur des secteurs ou auprès de certains prescripteurs souligne un besoin de renforcement de la connaissance des dispositifs et de la maîtrise du SI-SIAO. Le manque de formation et de lisibilité constitue un frein à une orientation adaptée et anticipée.

▶ ENJEUX IDENTIFIÉS

Ces constats appellent à :

- une meilleure articulation entre CHRS et logement accompagné ;
- un renforcement de l'accompagnement social en IML au regard des situations accueillies ;
- une action accrue de formation et d'information des prescripteurs ;
- une réflexion collective sur l'équilibre et la soutenabilité du dispositif dans le cadre du Logement d'Abord.

C. LE SIAO ET LES COMMISSIONS EXTERNES

Dans le cadre de la référence logement, deux travailleuses sociales de l'équipe insertion participent à tour de rôle aux instances dédiées à l'attribution des logements prioritaires.

Les Commissions Logement Territorialisées (CLT)

- **La présence du SIAO au sein des CLT poursuit plusieurs objectifs :**
  - **Identifier les ménages en difficulté sociale et/ou financière** susceptibles d'être orientés vers un dispositif de l'AHIL.
  - **Partager des informations concernant les personnes sortant de structure**, prioritaire pour accéder à un logement de droit commun. Ces échanges permettent au SIAO d'assurer pleinement sa mission de référence de parcours.

À la fin de l'année 2025, cette instance n'a plus vocation à se maintenir pour l'agglomération stéphanoise *(Saint-Étienne et GOP, Gier Ondaine Pilat)*.

En revanche, **les CLT des sous-préfectures de Roanne et Montbrison ont été maintenues.**

En complément de ces rencontres, les opérateurs AHIL sollicitent le SIAO pour labelliser les demandes des sortants de structure via le logiciel SYPLO *(SYstème Priorité LOgement)*.

En 2025, 40 demandes ont ainsi été labellisées SYPLO.

Les Commissions de Médiation DALO / DAHO (COMED)

Les COMED constituent un recours officiel en permettant aux personnes mal logées, sans logement ou hébergées de faire valoir leur **Droit Au Logement Opposable *(DALO)*** ou leur **Droit A L'Hébergement Opposable *(DAHO)***. Elle existe dans chaque département et est encadrée par la loi du 5 mars 2007.

- **La COMED Loire se réunit une fois par mois. La participation du SIAO vise à :**
  - **Échanger des informations sur les ménages accompagnés** par le SIAO et pour lesquels un dossier DAHO a été déposé par un travailleur social.
  - **Apporter un avis consultatif** sur les situations complexes présentées.
  - **Veiller au suivi des personnes** reconnues DAHO, afin qu'elles soient priorisées sur la liste d'attente pour intégrer une structure. La commission peut reconnaître un ménage comme prioritaire et urgent, ce qui oblige l'État à proposer un logement ou un hébergement dans un délai déterminé.
  - **Informer le 115** en cas de reconnaissance DAHO en urgence.

- **En 2025 :**
  - **37 ménages ont été reconnus prioritaires DAHO sur l'insertion**
  - **5 ménages au titre de l'urgence.**

Perspectives 2026

Dans le cadre de la référence logement, le SIAO participera en 2026 aux différents groupes de travail de refonte des **Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions *(CCAPEX)***. La présence du SIAO de la Loire dans cette instance est essentielle afin d'intervenir en amont des procédures d'expulsion.

D. FOCUS SUR LES 18-25 ANS

L'année 2025 confirme la place significative des jeunes de moins de 25 ans parmi les publics sollicitant le SIAO de la Loire pour une demande d'hébergement. Ce public, particulièrement exposé aux ruptures de parcours, cumule des fragilités multiples qui rendent l'accès à des solutions adaptées complexe et souvent tardif.

Un public structurellement vulnérable

Les jeunes de moins de 25 ans représentent une part importante des demandes enregistrées par le SIAO de la Loire en 2025, tant via le 115 que par l'intermédiaire des prescripteurs partenaires.
Ces demandes concernent majoritairement des jeunes isolés, mais également des jeunes en situation de décohabitation précoce, de rupture familiale, ou sortant de dispositifs institutionnels *(ASE, protection judiciaire de la jeunesse, structures d'hébergement pour mineurs devenus majeurs)*.

La précarité des jeunes se manifeste par une instabilité résidentielle marquée, un accès limité aux ressources financières, ainsi que des situations administratives parfois fragiles (absence ou rupture de droits, délais d'ouverture de prestations, statut administratif incertain). Ces éléments constituent autant de freins à l'accès aux dispositifs d'hébergement ou de logement accompagné.

Des parcours souvent marqués par des ruptures

L'analyse des situations en 2025 met en évidence des parcours fortement discontinus.
Pour de nombreux jeunes, la fin d'un accompagnement institutionnel à la majorité constitue un point de bascule vers le sans abrisme ou des solutions très précaires *(hébergement chez des tiers, squats, rue...)*. Les ruptures de suivi, conjuguées à un manque de solutions intermédiaires adaptées à ce public, augmentent le risque d'enracinement dans la précarité.

Les jeunes concernés présentent fréquemment des problématiques imbriquées : difficultés d'insertion professionnelle, troubles de la santé mentale, conduites addictives, isolement social, voire situations de non recours aux droits. Ces éléments complexifient l'évaluation et nécessitent une approche globale et coordonnée des parcours.

Une tension forte sur les solutions adaptées aux jeunes

En 2025, le SIAO constate une inadéquation persistante entre les besoins et l'offre disponible pour les jeunes. Les dispositifs spécifiques « jeunes » ou les solutions d'hébergement modulables restent insuffisants au regard du volume de demandes. Les jeunes isolés, en particulier, se heurtent à une pénurie de places et à des critères d'admission parfois restrictifs.

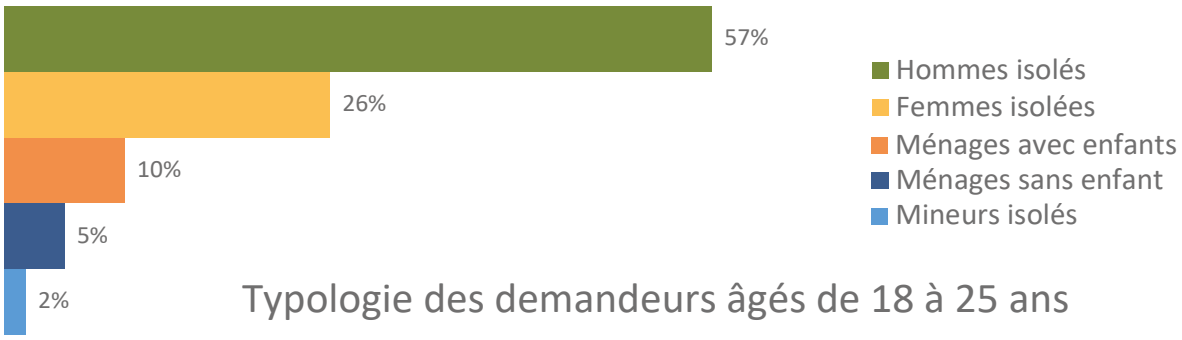

Typologie des demandeurs âgés de 18 à 25 ans

Le rôle du SIAO dans la coordination des parcours jeunes

Dans ce contexte, **le SIAO joue un rôle central de coordination et d'orientation**.
L'équipe sociale du SIAO et en particulier la Référente jeunes a assuré l'évaluation des situations, la priorisation des demandes et le lien avec les dispositifs existants, tout en visant à sécuriser les parcours dans la durée. Le travail partenarial avec les acteurs de l'insertion, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'accès aux droits constitue un levier essentiel pour éviter les ruptures et favoriser l'accès à des solutions adaptées.

L'observatoire du SIAO contribue également à une meilleure connaissance de ce public.
En produisant des indicateurs spécifiques sur les jeunes de 18 à 25 ans, l'observatoire permet d'éclairer les besoins émergents et d'alerter les acteurs institutionnels sur les évolutions constatées.

Enjeux et perspectives

Les constats posés en 2025 soulignent la nécessité de renforcer les réponses à destination des jeunes en situation de précarité, en développant des solutions intermédiaires, souples et adaptées aux trajectoires d'accès à l'autonomie. La prévention des ruptures de parcours, dès la sortie des dispositifs pour mineurs, demeure un enjeu majeur pour limiter l'entrée durable dans le sans abrisme.

Dans un contexte de tension sur l'hébergement et le logement, **l'enjeu pour les années à venir sera de consolider les partenariats, d'améliorer l'anticipation des situations à risque et de renforcer la coordination des acteurs** autour de ce public jeune, afin de **garantir une prise en charge plus précoce, lisible et adaptée**.

Revenus par tranche d'âge

Revenus / Age du demandeur	18	19	20	21	22	23	24	25	Total	Part en %
Ménages endettés	-	-	-	1	-	1	-	2	**4**	**2%**
Sans revenus	10	18	16	21	15	10	14	6	**110**	**48%**
- de 250€	2	-	1	-	1	-	-	1	**5**	**2%**
Entre 250€ et 500€	1	1	3	1	1	3	1	2	**13**	**6%**
Entre 500€ et 750€	8	9	6	4	3	8	6	5	**49**	**21%**
Entre 750€ et 1000€	7	9	7	1	-	1	1	1	**27**	**12%**
Entre 1000€ et 1500€	-	2	3	1	5	-	2	4	**17**	**7%**
Entre 1500€ et 2000€	-	1	-	-	1	-	-	-	**2**	**1%**
+ de 2000€	-	-	-	1	-	-	-	-	**1**	***- de 1%***
TOTAL	**28**	**40**	**36**	**30**	**26**	**23**	**24**	**21**	**228**	**100%**

L’activité de l'Observatoire

A. LE TRAVAIL DE L'OBSERVATOIRE

En 2025, l’observatoire du SIAO a été porté par deux salariés jusqu’au mois de mars, puis par un seul salarié jusqu’à ce jour, dans un contexte de ressources humaines contraintes.

Malgré cette évolution, l’observatoire a poursuivi ses missions de production et d’analyse de données relatives aux besoins et aux réponses en matière d’hébergement, de logement accompagné et d’accompagnement social à l’échelle départementale.

En 2025, la priorité a été donnée à l’analyse des données concernant la fluidité et l’optimisation du parc.

L’observatoire du SIAO constitue un outil central d’appui au pilotage de la politique d’accueil et d’hébergement, en permettant une meilleure connaissance des publics, des parcours et des tensions sur les dispositifs.

L'observatoire s’inscrit également dans une logique d’amélioration continue des pratiques, notamment à travers l’accompagnement et la formation des acteurs sociaux à l’utilisation de la plateforme SI-SIAO, afin de fiabiliser et harmoniser les données collectées.

- **À ce titre, l’observatoire est à la fois :**
  - **un outil de production d’indicateurs** au service du pilotage stratégique et opérationnel des dispositifs ;
  - **un levier de professionnalisation des acteurs** favorisant l’appropriation des outils numériques et l’amélioration de la qualité des saisies.

Transmission de données et enquêtes trimestrielles

Sur l’année 2025, l’observatoire du SIAO a poursuivi sa mission de collecte, de centralisation et de transmission des données, en lien étroit avec les services de l’État et les partenaires du territoire.

Il a notamment assuré la transmission régulière des données suivantes aux services de l’État.

- **Des remontées hebdomadaires à la DDETS concernant :**
  - les personnes à la rue,
  - les personnes hébergées à l’hôtel,
  - les ménages pris en charge dans les dispositifs d’hébergement non continu.

- **Des remontées trimestrielles à la DDETS relatives aux délais d’attente pour l’accès à un dispositif d’hébergement d’insertion.**

- **Depuis janvier 2024, la réponse à une enquête trimestrielle à la demande de la DREETS, la préfecture de région, portant sur les durées de séjour des personnes en hébergement d’urgence.**

Au-delà de la production de données chiffrées, l'observatoire du SIAO de la Loire participe activement à l'analyse des besoins du territoire, en mettant en lumière :

- **Les profils de ménages ou de personnes ne trouvant pas de réponses adaptées.**
- **Les taux de refus, tant du côté des demandeurs que des structures.**
- **Les décalages entre les besoins identifiés et l'offre disponible.**

À travers la production et l'exploitation d'indicateurs, l'observatoire a également vocation à :

- **Identifier les zones de tension *(manque de places, inadéquation de l'offre)*.**
- **Analyser la temporalité et les dynamiques des demandes *(saisonnalité, durée moyenne d'attente, évolution des flux)*.**
- **Eclairer les choix stratégiques en matière d'adaptation de l'offre et d'organisation des parcours.**

B. LES FORMATIONS SI-SIAO

La plateforme nationale SI-SIAO constitue un outil technique dont la prise en main suppose un certain niveau de maîtrise informatique, qui n'est pas homogène parmi l'ensemble des travailleurs sociaux.

L'arrêt des sessions de formation, pourtant largement plébiscitées par les professionnels, avait eu des répercussions à la fois sur les acteurs du secteur social et sur le fonctionnement du SIAO.
En l'absence de formation, le risque de fracture numérique s'accroît, entraînant une dégradation de la qualité des données, ainsi qu'un ralentissement du traitement des demandes et des parcours. Ces constats ont souligné la nécessité de réinvestir ce volet essentiel de l'accompagnement des utilisateurs.

Depuis septembre 2025, le SIAO s'est donc remis en ordre de marche afin de proposer à nouveau des sessions de formation régulières à destination des « Utilisateurs Premier Accueil ».

La relance de ces formations a également été l'occasion d'en repenser le contenu et les modalités pédagogiques. **Afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins des travailleurs sociaux, les sessions sont désormais dispensées par deux intervenant·e·s, permettant d'articuler les aspects techniques de l'outil avec une approche plus opérationnelle des pratiques professionnelles.**

Dans la mesure du possible, la présence d'un travailleur social du SIAO est privilégiée. Celle ci permet d'approfondir les connaissances des personnes formées, notamment à travers :

- **Une meilleure compréhension des dispositifs présents sur le territoire de la Loire.**
- **Des réponses concrètes à des situations réelles, apportées à partir des problématiques rencontrées par les participants.**

La communication autour de la reprise des formations a été initiée en septembre.
En 2025, 40 travailleurs sociaux du **Département de la Loire** (*Saint-Etienne et Forez)*, de l'**Entraide Pierre Valdo** et de **SOS Violences Conjugales 42** ont bénéficié et aussi apprécié le nouveau format de notre formation.

Besoin d'un compte ou d'une formation sur la plateforme SI-SIAO ? Rendez-vous sur :
www.siao42.org/si-siao

C. LE SOLIGUIDE

Développé depuis 2018 par l'association Solinum, Soliguide est un guide solidaire numérique qui recense les lieux et services utiles aux personnes en difficultés.

Cette base de données vise à faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours en facilitant l'accès à l'information pour mettre en lien les personnes en difficultés avec les services dont elles ont besoin.

Soliguide propose un site web, une application mobile *(Android et iOS)*.
Les utilisateurs ciblés sont les personnes en situation de précarité mais aussi les travailleurs sociaux et les bénévoles en maraude.

En 2024, dans le cadre du **Pacte des Solidarités** et en partenariat avec S**aint-Etienne Métropole**, la **DDETS** et la **CAF de la Loire**, le SIAO a été en charge du déploiement du Soliguide pour le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Du 30 mai 2024 *(date du 1er COPIL)* au 20 juin 2025 *(COTEC)*, un ETP a été dédié aux tâches suivantes :

▶ **Référencement** : identifier, qualifier, valider et référencer les informations des structures utiles aux personnes en situation de précarité. Trois thématiques ont été choisies commencer le déploiement : *Structures de l'AHIL, Structures de santé (Addiction, Dépistage, Psychologie), Formation et Emploi.*

- **600 structures référencées *(environ 1500 services)*** sur le territoire de SEM mais aussi dans tout le département par soucis d'exhaustivité pour les administrations, les antennes ESPASS du département, la CAF et les associations à dimensions départementales *(Croix-Rouge, Restos du Coeur, Secours Populaire...)*

▶ **Mise en ligne** : indentifier un ou plusieurs interlocuteurs au sein des structures pour valider les informations des fiches précédemment crées afin de passer leur statut *« En ligne »*.

- **275 structures en ligne *(environ 800 services)***.

▶ **Mise à jour :** sensibiliser les acteurs à la prise en main en créant des "comptes professionnels", à la remontée régulière des informations concernant leur structures et accompagner la mise à jour bi-annuelle de l'entièreté de la base de données locale.

- **Plus de 130 comptes professionnels actifs**.

▶ **Diffusion :** sensibiliser et former les acteurs de la solidarité et les personnes concernées à l'orientation vers les structures sociales en utilisant Soliguide ; transmettre les informations nécessaires à l'envoi d'une newsletter territoriale mensuelle.

- **Plusieurs actions de diffusion menées, plus de 250 personnes sensibilisées** *(Assises de la Politique de la Ville, Conseil Consultatif de l'Inclusion pour la ville de Saint-Etienne ; Journée intersectorielle et interprofessionnelle Santé-Précarité, Journée « Accès au droits sociaux »).*

▶ **Co-construction et gestion de projet : mobiliser les acteurs et personnes concernées au sein des instances de co-construction afin d'assurer le suivi et la diffusion du projet et** travailler à la pérennité du projet en coopération avec le référent régionale de l'association Solinum.

- *6 COPIL et COTEC, points hebdomadaires avec les chargé de déploiement de la région AuRA et 4 sessions de formation suivies*.

Au terme de l'année 1 du déploiement du Soliguide, la mission du SIAO de la Loire s'est achevé. Saint-Etienne Métropole gère à présent la pérénisation du projet grâce à ses ressources internes.

PRÉFET DE LA LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

PACTE DES SOLIDARITÉS
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Loire

Soli num

Soliguide

La cartographie de la solidarité

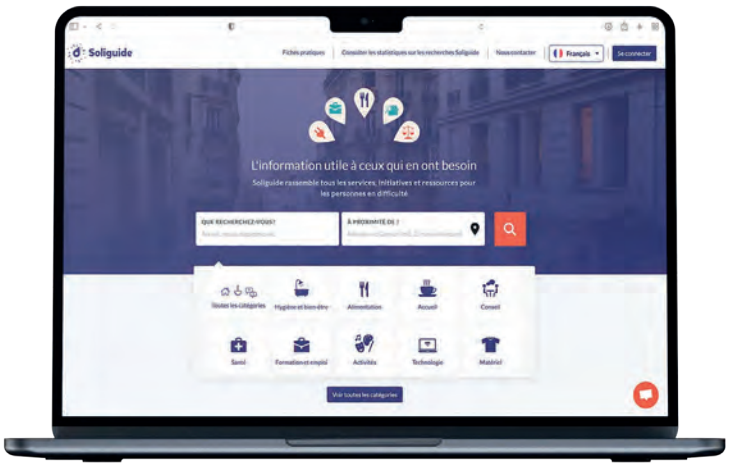

SÉM SAINT-ÉTIENNE la métropole

PACTE DES SOLIDARITÉS
Agir ensemble pour faire reculer la pauvreté

D. LA COMMUNICATION

Conformément aux dispositions réglementaires, le logo du SIAO de la Loire a évolué en 2025.

SIAO42 Service Public de la Rue au Logement

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation LOIRE
2011-2020

SIAO 42
2023-2025

SIAO 42
2023-2025

Retrouvez toutes les anciennes publications de l'observatoire dans nos archives :
www.siao42.org/archives

La gouvernance du SIAO

▶ Le COPIL *(Comité de Pilotage)*

Par délégation de l'Assemblée Générale, **le COPIL porte la dimension politique et stratégique** du groupement. Les membres du COPIL sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de 2 ans. La représentation est partagée entre politiques et opérationnels des associations du groupement.

▶ Le COMOP *(Comité Opérationnel)*

Le COMOP est une instance de coordination et de régulation des pratiques entre les directions des associations du groupement.

▶ COSTRAP *(Comité Stratégique Partenarial)*

Le COSTRAP vise à définir des stratégies et actions communes pour améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'insertion des personnes sans abri ou mal logées, favoriser la concertation et la coordination, échanger sur les problématiques et proposer des solutions adaptées et favoriser des parcours décloisonnés impliquant plusieurs acteurs.

Il s'est réuni le 17 décembre 2025 sous l'autorité du Préfet.

Les échanges du Comité Stratégique Partenarial de décembre 2025 mettent en évidence les enjeux structurants liés à la mise en œuvre du Service Public de la Rue au Logement *(SPRL)* dans la Loire, dans un contexte de tension persistante sur les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné.

Les enjeux à venir

▶ Consolider le rôle stratégique du SIAO dans le pilotage du SPRL

Le SIAO est confirmé comme la clef de voûte du SPRL, à la fois coordonnateur des parcours, expert de l'offre et outil d'aide à la décision pour l'État. L'enjeu réside désormais dans la pleine appropriation de ce rôle par l'ensemble des partenaires, ainsi que dans la capacité du SIAO à articuler pilotage opérationnel et stratégique, notamment à travers le SI SIAO et l'observatoire.

▶ Garantir la continuité et la fluidité des parcours

Les constats partagés soulignent la nécessité de mieux sécuriser les parcours, depuis la rue jusqu'au logement, en limitant les ruptures et les effets de saturation des dispositifs. La tension sur l'hébergement, la complexité accrue des situations et les freins administratifs rendent indispensable une coordination renforcée entre hébergement d'urgence, insertion, logement accompagné et accès à l'emploi.

▶ Adapter les réponses aux publics les plus éloignés du logement

Les publics accompagnés présentent des vulnérabilités multiples et cumulatives *(logement, santé, emploi, mobilité, administratif)*. Les actions illustratives du SPRL, telles que le dispositif O2R, montrent l'intérêt de parcours intensifs et décloisonnés, articulant hébergement, accompagnement socioprofessionnel et accès au logement. L'enjeu est de généraliser ces approches intégrées tout en tenant compte des capacités réelles des dispositifs.

▶ Renforcer la gouvernance partenariale

Le COSTRAP apparaît comme un espace central de dialogue, de co-construction et de régulation. Sa montée en puissance constitue un enjeu majeur pour partager les diagnostics, définir des priorités communes et ajuster collectivement les réponses aux besoins du territoire.

▶ Appuyer le pilotage sur la donnée et l'observation

L'approche *« Observer pour agir »* **est identifiée comme un levier essentiel.**

Le développement et l'exploitation des données issues du SI-SIAO doivent permettre d'objectiver les tensions, d'anticiper les besoins et d'éclairer les choix stratégiques, tant au niveau départemental que dans le dialogue avec l'État.

Perspectives

À court et moyen terme, les perspectives du SPRL dans la Loire reposent sur :

- la consolidation de la feuille de route annuelle du SIAO, définie par le Préfet ;
- le renforcement des coopérations entre acteurs de l'hébergement, du logement, de l'insertion et de l'emploi ;
- le développement de réponses adaptées favorisant l'accès rapide et durable au logement ;
- la professionnalisation continue des pratiques autour du SI SIAO et de l'observation sociale.

Dans un contexte de contraintes fortes sur l'offre, le SPRL constitue un cadre structurant pour maintenir une action collective cohérente, lisible et orientée vers un objectif central : réduire durablement le sans abrisme par des parcours sécurisés, continus et adaptés aux besoins des personnes les plus vulnérables.

Conclusion

▶ Positionnement et priorités

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité des dynamiques engagées en 2025, avec la volonté affirmée de consolider le positionnement du SIAO 42 comme acteur central de la veille sociale et de la coordination des parcours sur le territoire de la Loire. Face à une demande structurellement élevée et à des ressources limitées, les enjeux de l'année à venir porteront prioritairement sur la qualité du service rendu, la lisibilité de l'action et la fluidification des parcours.

▶ Points d'amélioration et développement

La feuille de route 2026 rappelle que le SIAO est avant tout un service public au bénéfice des personnes les plus précaires. À ce titre, l'amélioration de la traçabilité des actions, notamment via le SI-SIAO et le renforcement des liens avec les partenaires, constituera un axe majeur de travail. La poursuite des formations, le développement d'une culture commune de l'outil et la fiabilisation des données seront déterminants pour éclairer les décisions et adapter les réponses aux besoins identifiés.

▶ Réflexions stratégiques à venir

L'année 2026 sera également un temps de réflexions stratégiques sur la gouvernance, l'organisation fonctionnelle et l'implication des membres du Groupement de Coopération Sociale, dans un soucis de définifition réactualisé des missions de chacun et de renforcement du pilotage collectif.

▶ Valeurs et partenariats

Enfin, dans un contexte de fortes tensions sur l'hébergement et le logement, le SIAO 42 poursuivra ses efforts pour renforcer la coordination partenariale, soutenir les dispositifs existants et contribuer, aux côtés des services de l'État et des acteurs du territoire, à l'émergence de réponses plus adaptées et durables. C'est dans cette perspective, guidée par les valeurs de solidarité, de dignité et d'inclusion, que le SIAO continuera à œuvrer en 2026 au service des personnes les plus vulnérables.

Charte de fonctionnement du SIAO 42

Les règles d'usage et de recours pour une bonne utilisation du dispositif et une meilleure communication entre les prescripteurs et les référents de parcours du SIAO de la Loire.

Recevabilité des demandes

Les demandes d'hébergement ou de logement accompagné font obligatoirement l'objet d'une inscription sur la plateforme SI-SIAO. Le dossier est recevable uniquement si l'ensemble des éléments sont présents. **Il est nécessaire d'intégrer une évaluation sociale approfondie avec des éléments sur :**

- la situation administrative de la personne,
- son parcours résidentiel,
- son parcours professionnel et scolaire,
- sa situation budgétaire,
- sa situation au regard de la santé et de la justice,
- son besoin d'accompagnement,
- les freins à l'accès au logement de droit commun.

Le SIAO se réserve le droit de renvoyer à compléter toutes demandes comportant des éléments imprécis ou manquants. Dans ce cas le traitement de la demande ne démarrera qu'au retour du dossier dument complété.
La responsabilité de la création de la demande et de la mise à jour de celle-ci incombe au prescripteur.
Le SIAO se met à disposition des prescripteurs afin de vous guider dans les manipulations relatives à la plateforme SI-SIAO.

La référence de parcours

Les demandes transmises au SIAO font l'objet d'une répartition en interne.

Le travailleur social du SIAO désigné pour traiter la situation devient Référent de parcours. Il est l'interlocuteur privilégié sur le suivi du parcours de la personne jusqu'à stabilisation sur une place d'hébergement d'insertion ou sur un logement accompagné. Le référent de parcours doit être informé de toutes les évolutions du dossier par mail : modification du dossier sur SI-SIAO, nouveaux éléments, échanges entre partenaires hors SIAO…
Les travailleurs sociaux référents de la situation peuvent aussi prendre contact avec le prescripteur et la personne concernée afin d'affiner le besoin de la personne en matière d'accompagnement social.

La préconisation

Le prescripteur s'engage à recueillir la demande de la personne en reprenant les éléments que celle-ci souhaite livrer sur son histoire et son parcours. Si des éléments de la situation sont manquants suite au refus de les évoquer de la part de la personne, le prescripteur peut le signaler dans le rapport social approfondi. L'équipe sociale du SIAO base le traitement de la demande sur le discours de la personne concernée.
Le prescripteur peut, s'il est suffisamment informé sur les dispositifs AHIL, proposer une préconisation dans l'évaluation sociale approfondi lors de la transmission de sa demande. Il peut aussi se limiter à trancher ente une solution hébergement ou logement.

La Commission Départementale d'Orientation *(CDO)*

La Commission Départementale d'Orientation *(CDO)* est une instance hebdomadaire organisée par le SIAO, chargée d'examiner les demandes d'hébergement, d'insertion ou de logement accompagné et de proposer la solution la plus adaptée pour chaque personne ou ménage.
La commission veille à ce que les orientations soient cohérentes, justes et en adéquation avec la situation sociale, médicale et psychique des personnes.

Toutes les demandes d'Insertion doivent être déposées exclusivement sur la plateforme SI-SIAO. Une fois la demande déposée, le dossier est pris en charge par un travailleur social du SIAO, qui devient référent de parcours. Celui-ci contacte l'usager en une semaine en moyenne, réalise un diagnostic et échange avec le prescripteur. Ce travail vise à préparer la présentation du dossier en CDO. La CDo se compose de représentants des structures d'hébergement / logement, de la DDETS, de l'équipe sociale du SIAO. Le délai médian de présentation des situations en CDO est de 20 jours.

A la suite de la CDO, les dossiers validés sont inscrits sur liste d'attente, en fonction de la date de demande, afin de garantir l'équité de traitement des demandes.

Les délais d'orientation varient ensuite selon les dispositifs *(CHRS, IML, pensions de famille…)*.

Le référent de parcours SIAO reste l'interlocuteur principal de la personne, il s'assure de la mise à jour des éléments de situation même après l'inscription sur liste d'attente. Il peut, si la situation évolue, demander une ré-évaluation de la préconisation en CDO.

La mise à jour régulière des évaluations sociales reste de la responsabilité du prescripteur jusqu'à l'orientation sur une place. Ces évaluations doivent être systématiques, répétées et documentées sur la plateforme SI-SIAO.

Les décisions prises en CDO sont notifiées au prescripteur ainsi qu'au demandeur par courriel.

La revue de parcours des situations

La revue de parcours est un processus structuré permettant au SIAO :

- **d'assurer un suivi continu des personnes** prises en charge sur des dispositifs d'hébergement d'urgence, d'insertion ou un logement accompagné
- **de vérifier la progression du parcours** afin d'éviter les ruptures et faciliter l'accès au logement.
- **de réévaluer les besoins à chaque étape voire de réorienter les situations** lorsque la situation évolue, **de mobiliser les acteurs nécessaires** pour lever les obstacles.

L'équipe sociale du SIAO a en charge le suivi de l'évolution du parcours de chaque ménage :

- **Passage d'une étape à l'autre** *(mise à l'abri, hébergement, insertion, logement)*.
- **Suivi des propositions faites et des orientations réalisées.**
- **Vérification de l'accès ou non à un dispositif.**
- **Identification des blocages** *(administratifs, santé, mobilité, ressources, etc.)*.

Ce suivi s'effectue grâce au SI-SIAO, aux retours des opérateurs, il découle aussi du lien établi avec le demandeur. Concrètement, l'équipe sociale du SIAO se met à disposition des opérateurs de l'hébergement / logement (rencontres régulières SIAO / équipes d'accompagnement au sein des structures) afin d'échanger sur les situations prises en charge mais aussi de projeter les profils à orienter sur les places à venir. **La prise en compte de l'équilibre du collectif ainsi que des difficultés rencontrées par les structures reste essentielle.**

La centralisation des places d'hébergement et de logement accompagné

Le SIAO centralise l'ensemble des places d'hébergement ou de logement accompagné :
CHRS collectif, colocation, diffus, Hors les Murs, IML sous location et IML mandat de gestion, Pension de Famille, Hébergements Passerelle, ALT FJT, mesures AVDL.

L'ensemble des opérateurs AHIL s'engagent à :

- Mettre à jour leurs disponibilités sur la plateforme SI SIAO.
- Solliciter le soutien du SIAO en cas de difficultés dans la mise à jour des informations.

Les places enregistrées sur SI-SIAO doivent être décrites avec précision *(typologie de place, participation financière ou loyer, surface, accès, commodités…)*.
Le SIAO se réserve le droit de solliciter les opérateurs afin de préciser ces informations.
Le SIAO se fixe comme objectif de limiter la vacance au sein des structures en s'assurant d'orienter des situations à jour.

Liste d'attente et orientation

La gestion des listes d'attente du SIAO repose sur un principe objectif et équitable : le classement dépend uniquement de la date de transmission de la demande sur SI-SIAO.
La personne ayant déposé la demande la plus ancienne est positionnée en premier. La CDO peut décider de prioriser une demande en fonction des éléments de vulnérabilité que présente la situation.

L'équipe sociale du SIAO assure :

- Le suivi de chaque liste d'attente, dispositif par dispositif.
- La mise à jour continue des listes.
- Les échanges avec le prescripteur et/ou le demandeur.
- La gestion des compléments d'information lorsque la CDO a ajourné une demande.

Lorsqu'un opérateur d'hébergement ou de logement déclare une place comme libre sur la plateforme SI-SIAO, le SIAO consulte la liste d'attente du dispositif correspondant et propose la candidature de la première personne inscrite.

En ce qui concerne l'IML Sous-Location, le SIAO s'engage à proposer trois candidatures par place disponible avec un maintien d'ordre de priorité.

Les dossiers des personnes orientées sur une place affichée sont accessibles sur SI-SIAO uniquement pour la structure vers laquelle la situation est orientée.

Le SIAO n'informe pas les demandeurs de leur orientation. Il revient à la structure de confirmer sa capacité à accueillir la personne.
Les refus doivent être motivés et tracé sur SI-SIAO. En cas de refus de l'opérateur, le référent de parcours reste en lien avec le demandeur afin de re travailler le projet avec la personne.

Après l'entrée en structure

Au cours de l'accompagnement exercé, **l'opérateur hébergement s'engage à mettre à jour les éléments de situation et à enregistrer la date ainsi que le motif de sortie de la personne lorsque celle-ci intervient.**

Si nécessaire, la structure a toujours la possibilité de revenir vers le référent de parcours SIAO chargé de la demande pour étudier une réorientation.

SIAO42

Service Public
de la Rue au Logement

www.siao42.org

linkedin.com/company/siao42

facebook.com/siao42

x.com/siao42

threads.net/@siao.42

instagram.com/siao.42

youtube.com/@siao42

Soliguide
La cartographie de la solidarité

SIAO DE LA LOIRE

7 rue Richelandière
42100 Saint-Etienne

04 77 50 98 88
siao-loire@siao42.orgg